

Cahier de doléances du Tiers État de La Ferrière (Indre-et-Loire)

Cahier des plaintes, doléances et remontrances de la paroisse de la Ferrière

Les habitants de La Ferrière, supplient très humblement Sa Majesté le roi de vouloir bien les entendre avec bonté et faire droit à leurs plaintes que, au nom de tous, ils exposent ainsi :

Que les tailles et subsides de toutes espèces auxquels ils sont assujettis soient convertis en un impôt commun assis sur toutes les propriétés quelconques et répartis également sans distinction de privilège, d'ordre ou autres.

Que la corvée en nature soit rétablie : sa conversion en argent ayant donné lieu à des abus considérables et que la prestation soit pareillement faite indistinctement sans aucun privilège d'exemption ; les riches, propriétaires et privilégiés étant presque les seuls qui jouissent de l'avantage des routes.

Qu'il soit établi dans chaque province des états particuliers, ayant droit de s'occuper de la répartition égale des prestations et collectes.

Que la constitution de l'État soit assurée et que le pouvoir législatif appartienne aux États généraux.

Que la responsabilité des ministres soit décidée.

Les habitants de La Ferrière demandent encore :

1° La suppression îles droits de franc-fief : ces droits n'étant point supportés par les deux autres ordres.

2° La suppression de la gabelle : le malheureux et l'indigent, surtout dans les campagnes se trouvant privés de son principal aliment la soupe en raison de la chèreté extrême du sel.

3° La suppression de la maîtrise des eaux et forêts en raison des abus auxquels elle donne lieu.

4° La suppression tics offices de jurés-priseurs par suite des vexations sans nombre que commettent chaque jour les titulaires desdits offices.

5° La modération ou au moins la simplification au sujet de droits de contrôle.

6° La surveillance sévère et aussi la réforme des abus dans l'administration de la justice seigneuriale.

7° L'abolition des droits de banalité, de péage, de godelage et autres, comme essentiellement abusifs et uniques.

8° La faculté pour tout citoyen de pouvoir rembourser les redevances foncières et seigneuriales, y compris le droit de ferrage qui nuit singulièrement à la culture des terres.

9° La destruction des fuies et colombiers en raison des préjudices considérables que les pigeons font aux semailles.

10° La suppression des droits funéraires et de mariages dans les églises.

11° Le droit à tout propriétaire de porter l'arme dans son domaine, de tirer sur tous animaux sauvages : sangliers, lapins, etc., et même sur les pigeons : ces animaux causant des ravages extrêmes à la culture.

12° La suppression d'une infinité de maisons religieuses qui fourmillent de tant d'êtres inutiles, pour n'en pas dire davantage et s'approprier au profit de l'État et de Sa Majesté, leurs possessions par trop étendues.

13° L'établissement d'une loi constante et uniforme pour supprimer toutes les anciennes coutumes dont les dispositions entortillées autant qu'obscures occasionnent tant de procès ruineux pour les familles.

14° La diminution, quelque faible soit-elle, des impôts de cette paroisse, attendu son peu d'étendue, dont la

majeure partie appartient d'ailleurs aux seigneurs et autres privilégiés, tandis que le reste, presque tout en culture et enseveli dans les fonds est exposé aux dévastations des bêtes et animaux sauvages.

15° Enfin la construction de la route de Saint-Calais à Tour, par Montoire et autres lieux, laquelle serait d'autant plus utile pour notre paroisse de La Ferrière, que n'ayant jusque-là ni débouchés, ni chemins praticables sur les villes voisines, elle pourrait alors y conduire, et ses bois, et ses grains, et ses denrées, etc., à la grande satisfaction de tous.

Ce 5 Mars 1789.